



Les droits d'une société de recouvrement

Par **lutin76**, le **29/10/2008 à 20:30**

Bonjour, rnrn en 2006 mon ami s'est fait voler sa sacoche (carte d'identité, chéquier, clés...), il y a donc eu déclaration de vol à la police et opposition sur le chéquier à la banque. rnrn 5 chèques ont été effectués dans un super marché de proximité (que des petites sommes). rnrn Les magasins nous ont informés par courrier que les chèques avaient été refusés au motif d'une opposition et qu'il y aurait une enquête d'effectuée. rnrn Cela fait maintenant deux ans que les faits se sont produits et plus aucune nouvelle depuis. rnrn Sauf aujourd'hui, une personne d'une société de recouvrement vient nous demander de régler le montant des chèques et les frais sans nous donner le moindre détail et nous a fourni aucun dossier, il nous a juste montré les chèques (avec beaucoup de mal) la signature n'est pas du tout celle de mon ami et il n'y a pas eu de demande de carte d'identité, aucun courrier et il nous demande de régler, ce que nous avons refusé pour le moment. rnrn De plus la société a soi-disant eu du mal à nous retrouver alors que nous avons déménagé une seule fois et cela date du 30 juin 2008. La personne a donc été à notre ancienne adresse le 25 août 2008 et a questionné nos anciens voisins et a souhaité avoir des informations auprès de notre banque (celle-ci a apparemment refusé de leur donner les informations demandées). rnrn Voilà pour les faits, ma question est la suivante: rnrn Une société de recouvrement a-t-elle le droit de réclamer le paiement d'un ou plusieurs chèques alors qu'il y a eu déclaration de vol et opposition? rnrn En espérant avoir été assez claire, je vous remercie d'avance de la réponse que vous pourrez m'apporter. rnrn Nous sommes maintenant le 5 décembre et nous n'avons plus de nouvelles. rnrn Que devons-nous faire?